# Hebdomadaire communiste révolutionnaire (trotskyste) tion de la IVéme Internationale.

Pour la construction d'un parti ouvrier révolutionnaire en Martinique et en Guadeloupe.

Pour l'émancipation des peuples Martinique et de Guadeloupe.

Pour la reconstruc -Internationale.

SAMEDI 27 AVRIL 1985

ANTILLES 2 F 50 FRANCE 3 F 00

#### Ter mai : en faire une journée de luttes ouvrières

Dans quelques jours, ce sera le 1er mai Les travailleurs du monde entier se souviendront qu'en mai 1896 plusieurs de leurs camarades sont tombés sous les balles des troupes armées au service de la bourgeoisie américaine, et certains autres furent pendus. Les bourgeois de Chicago avaient tremblé devant la montée du mécontentement ouvrier et la lutte pour la revendication de la journée de huit heures.

Le 1er Mai doit être l'occasion pour les travailleurs de crier haut et fort qu'ils n'entendent pas payer les frais de la crise. Car il ne faut pas l'oublier, depuis plus de dix ans l'économie mondiale se débat dans une crise profonde. Cela signifie que les affaires ne marchent pas comme le voudraient les puissants de ce monde. Les échanges internationaux sont à leur plus bas niveau depuis le lendemain de la seconde guerre mondiale. Et pourtant les banquiers et autres hommes d'affaires ne veulent pas que leurs profits soient touchés ou diminuent de si peu que ce soit. Et pour se faire, ils doivent diminuer le niveau de vie des exploités : aux Etats-Unis, en France, en Angleterre, partout dans le monde c'est la même politique qui est appliquée : garantir coûte que coûte les profits des bourgeois qui tiennent le monde en coupe réglée. Au Brésil des centaines de mil-liers de pauvres sont menacés de famine; qu'à cela ne tienne, le FMI (fonds monétaire international) préconise une diminution de la consommation des couches populaires. En Argentine, en République Dominicaine, au Soudan pour ne citer que les cas les plus récents, c'est la même politique que pré-conise le FMI : réduire toujours et réduire encore la consommation des couches les plus pauvres de la population, pour permettre aux banquiers de s'enrichir un peu plus.

Et cela nous concerne, nous aussi travailleurs des Antilles. Car il n'y a pas de différences fondamentales entre la politique du gouvernement de Reagan aux Etats-Unis et celle appliquée par le gouvernement colonialiste français aux Antilles, entre la politique des patrons américains et celle des patrons aux Antilles. Profiter de la crise pour exiger des couches populaires qu'elles réduisent leur consomma-

Suite p. 4

# TRAFIC DE FEMMES DANS LA CARAIBE

#### UN EXEMPLE ATROCE DE LA POURRITURE **DE CETTE SOCIETE**



Vingt huit femmes auraient trouvé la mort dans un container destiné au transport de marchandises sur les docks de St-Martin. Cette information n'a toujours pas été confirmée, puisque les corps des victimes ont disparu. Ces femmes seraient des prostituées de nationalité dominicaine qui devaient être transportées illégalement à destination de St-Thomas sur un bateau transportant normalement du matériel de foire de la «Coney Island». Elles seraient mortes étouffées dans le container percé d'un seul trou, resté au soleil sur les docks pendant 4 jours.

Mais le mystère plane sur cette affaire. Les autorités de St Thomas, île de l'archipel des îles Vierges américaines,

démentent la mort de ces 28 personnes. L'enquête, si enquête il y a, reste secrète. Seul le propriétaire d'une boîte de nuit, qui semble directement impliqué dans le transport des containers, a été entendu par la police, puis relaché, après avoir dit que le bateau ne lui appartenait pas. Le bateau, lui, a disparu. Les autorités de St-Martin et de St-Thomas devaient se rencontrer mercredi à St Thomas pour discuter de cette

Y a-t-il eu réellement mort de 28 personnes ou non, personne pour l'instant ne peut le dire avec certitude et ni les autorités, ni la police des îles concernées, St Martin et St Thomas, ne veulent rien révéler sur cette affaire, celles de St Thomas se contentant d'affirmer qu'il n'y a pas d'affaire.

S'il y a réellement eu mort par asphyxie de 28 personnes dans un container, c'est un drame particulièrement atroce, et qui n'aurait pas de quoi surprendre, compte tenu des régimes qui gouvernent la plupart des îles de la Caraïbe, et des conditions dans lesquelles vit la population.

Des centaines de jeunes Haitiennes émigrées sont poussées à cette activité pour survivre et faire vivre des enfants

Suite p. 4

Guadeloupe

#### LIBERTE PROVISOIRE POUR LE

#### CAPITALISTE BICHARA TRACASSERIES ET ACHARNEMENT JUDICIAIRE **CONTRE LES NOIRS PAUVRES**

Le mercredi 17 avril, les radios officielles annonçaient que Romain Bichara, le troisième capitaliste impliqué dans une affaire d'escroquerie portant sur plusieurs millions de francs, et qui avait été mis en dépôt sur ordre du juge d'instruction Tchalian, bénéficiait de la relaxe suite à la décision de la chambre d'accusation.

R. Bichara, c'est un capitaliste propriétaire du centre commercial Jarry Cash qui avait été brulé par incendie criminel. Dans l'enquête judiciaire qui a été menée, le patron lui même a été soupçonné d'avoir mis le feu à son établissement pour extorquer des primes

d'assurances. Le procès n'a pas encore eu lieu.

Mais on remarque que R. Bichara, comme Audebert, comme Viviès, il y a trois semaines, a bénéficié de l'intervention diligente et «efficace» de gradés de la justice pour ne pas rester croupir en pri-

Les pauvres et les travailleux ne bénéficient pas d'une telle «compréhension» de ces services.

Bien au contraire, contre eux, la répression policière et judiciaire continue de tomber, sans faire beaucoup de bruit, mais en faisant preuve d'un zèle plus proche de l'acharnement.

Au gré des conversations, dans les quartiers pauvres, dans les campagnes où logent beaucoup de travailleurs, sur les lieux de travail aussi, on apprend

que les gendarmes harcèlent les pauvres en Guadeloupe.

Un soir, ils descendent en commando dans un quartier, récemment à la Cour Charneau, éclairant avec des phares puissants, les petites cases en bois des familles qui logent dans ce quartier réveillant les enfant par de nombreuses et bruyantes allées et venues.

Un autre jour, le lundi de Pâques, ils débarquent brutalement chez un jeune agriculteur de Boisvin pour demander des renseignements sur quelqu'un que ce dernier ne connait pas. En définitive, ce travailleur qui n'avait pas admis les manières brutales avec lesquelles les gendarmes avaient pénétré

Suite p. 2

Guadeloupe

#### LIBERTE PROVISOIRE POUR LE CAPITALISTE BICHARA . TRACASSERIES ET ACHARNEMENT **JUDICIAIRES** CONTRE LES NOIRS PAUVRES Suite de la page 1

chez lui, sera embarqué à la gendarmerie. Depuis, soit après plus de quinze jours, il est enfermé en prison sans doute pour rebellion à agents.

Plusieurs personnes habitant près de ce jeune s'étaient approchées de la maisone et avaient protesté contre les agissements des gendarmes.

Quelques semaines plus tôt, c'est parmi les jeunes de Gosier, Pliane, du groupe AKIYO que les gendarmes exerçaient leur zèle.

Comme on est loin du style «bon chic bon genre» de l'enquête menée, tout en souplesse, tout en douceur, sur l'affaire Viviès, l'affaire Audebert, l'af-

Mais il y a une chose dont les gendarmes et ceux qui ordonnent leurs recherches et enquètes peuvent déjà se rendre compte. On leur demande de chercher des gens qu'ils veulent présenter comme des «terroristes», des

«malfaiteurs, des «hors-la-loi», ils trouvent, soupçonnent, ont des «intimes convictions» sur des dizaines de jeunes cravailleurs, de l'hôpital comme Fred Bigord, de Mammouth comme JM Morantin, agriculteur, etc. . . Ils trouvent des hommes et des femmes homnêtes qui ont pour principale charge contre eux du point de vue de la justice coloniale d'être pauvres et de ne pas accepter cette société qui veut les diminuer plus encore.

Il est une autre chose qui devrai frapper les gendarmes et leurs conseil leurs, c'est que les tracasseries contre les jeunes travailleurs, les intimiden beaucoup moins qu'avant. De plus er plus souvent, soit eux, soit des person nes ayant assisté aux descentes de gen

darmes, très en colère, cherchent à er informer d'autres personnes. Un jour elles décideront de faire

connaitre leur colère.

#### AFFAIRE BIGORD: |

#### CEUX DE L'HOPITAL

#### RESTENT

#### **VIGILANTS**

Les travailleurs de l'hôpital de Pointe-à-Pitre et le comité de vigilance qu'ils ont constitué, restent vigilants et entendent se tenir prêts à ne pas accepter que leur camarade Fred Bigord soit mis en prison.

Jusqu'à présent les banderoles «Soutien à Fred Bigord-Comité de vigilance» flottent à l'entrée du Centre Hospitalier Pointe-à-Pitre Abymes. De nombreux travailleurs discutent entre eux de cette répression policière qui s'abat sur les jeunes et les travailleurs alors que ceux qui volent des milliards de centimes mais qui sont des notables et des capitalistes, sont manifestement protégés par les mêmes services policiers et judiciaires.

#### PROCES EN APPEL

#### DE J. OLIME

#### ET F. EUGENIE

Jocelyn Olimé et Fritz Eugénie, qui sont emprisonnés depuis juin 84 sous le motif de «détention et transport de substances explosives», sont passés devant la cour d'appel mercredi 17 avril

Le procès en appel n'a rien apporté de nouveau, et la décision a été remi-

Mais on a pu remarquer l'attitude méprisante du substitut Prat, qui a voulu donner des leçons à ces jeunes, du genre «ils savaient ce qu'ils faisaient, et je regrette qu'ils ne prennent pas leurs responsabilité»!

Le procureur Prat est bien mal placé pour donner des leçons de responsabilité à ceux qui veulent lutter en Guadeloupe, et ses propos ne sont qu'une manifestation de plus du mépris de la justice coloniale vis à vis des jeunes travailleurs noirs.

#### Martinique

# RENVOI DU PROCES EN APPEL DE MARC PULVAR

C'est le jeudi 18 Avril que devait avoir lieu le procès en appel de Pulvar, dirigeant du MIM et de la CSTM.

Les faits remontent au mois de décembre 1983. Les employés de l'entreprise Laguarrigue S.A. appartenant à Yves Hayot se sont mis en grève. Ils sont syndiqués à la CSTM et la direction refuse de discuter avec les grévistes. Au contraire, des hommes de main armés font leur apparition devant l'entreprise et essaient de terroriser les employés. Par la suite, Hayot installe un dépôt de marchandises clandestin à l'usine du Lareinty. C'est là que se dirigent Pulvar et d'autres travailleurs en compagnie d'un huissier. Ils veulent faire constater par l'huissier les faits, afin d'obtenir une condamnation des pratiques illégales de Yves Hayot.

Et c'est là que se produit l'incident : les hommes de main de Hayot veulent empêcher Pulvar de prendre des photos. Les nommés Ledoux et Cimper, armés de poignards poursuivent Pulvar et le coincent entre des conteneurs. C'est là que Pulvar, pour protéger sa vie menacée va tirer et blesser le nommé Ledoux, proxénète et repris de justice notoire.

Pulvar sera emprisonné pendant plus d'un mois et ne sera relâché qu'après de nombreuses manifestations.

Le procès a été une manifestation de l'injustice coloniale : alors que le Procureur demandait de condamner Pulvar pour avoir blessé Ledoux, mais aussi Ledoux car c'était lui qui avait commencé par menacer Pulvar, le tribunal en jugeait autrement : l'homme de main était relaxé, tandis que Pulvar récoltait 18 mois de prison, dont un an

Pulvar avait bien entendu fait appel de ce jugement et c'est le procès en appel qui se tenait le 18 avril. Plus de 300 personnes, syndiqués à la CSTM, mais aussi militants de partis politiques, ainsi que de nombreuses personnes révoltées par le verdict du prem'er procès étaient là pour porter leur soutien

Mais le procès ne put avoir lieu : Ledoux brillait par son absence ; il paraît qu'il n'avait pas été touché par la convocation du tribunal. C'est cela qui servit d'argument à la Cour d'appel pour renvoyer le procès le 13

La mobilisation qui s'est déroulée le 18 avril doit encore être amplifiée afin d'empêcher la justice coloniale de perpétrer ses mauvais coups.

#### J.M. MORANTIN, **UN TRAVAILLEUR** DE MAMMOUTH (Bas-du-Fort) **EMPRISONNE**

Jean-Marie Morantin est un travailleur de Mammouth Bas du Fort, Depuis le début du mois de janvier, il a fait l'objet de plusieurs interpellations, chez lui ou sur son lieu de travail dans le cadre de l'affaire dite des attentats de la Marina.

Après être passé devant le juge d'instruction J.M. Morantin s'est vu inculpé de plusieurs délits présumés : détention d'une arme illicite et participation à vol aggravé.

Depuis cette première interpellation, ce travailleur qui a pour principal défaut d'être contre l'exploitation et le colonialisme, militant au MASU, a été l'objet d'un zèle particulier des services policiers et judiciaires.

Mis tour à tour en liberté provisoire sous contrôle judiciaire, puis incarcéré, il a été remis en liberté provisoire suite à l'appel qui avait été fait au jugement de mise en dépôt, il y a quelques semaines de cela.

Or le vendredi 5 avril, J.M. Morantin qui est père de trois jeunes enfants a été embarqué à nouveau au petit matin par les gendarmes et mis à nouveau en détention provisoire!

Quel acharnement!

#### LES EMPRISONNES **POLITIQUES NE SONT PAS** TOUS LOGES A LA MEME ENSEIGNE

Parmi les emprisonnés politiques il continue d'y avoir deux poids et deux mesures. Ainsi ceux qui sont à Basse Terre ne bénéficient pas tous du statut de prisonnier politique.

Griselain, Pératout, Nankin jouis sent de ce statut et du coup ont droit à des visites dans de meilleures condi tions, à des rencontres entre eux, etc

En revanche Reinette et Marbœut n'ont toujours pas pu en profiter et cela en dépit de nombreuses démarches faites par le groupe des parents et amis.

Le procureur général, Dupuy, laisse entendre que cela ne dépend pas de lui, mais du directeur de la prison de Basse-Terre et ce dernier comme de bien entendu déclare lui que c'est du ressort du procureur général. Les parents et amis sont donc ballotés entre celui-ci et le directeur de la prison.

Le fait de ne pas accorder à tous les emprisonnés politiques le même statut est déjà scandaleux et relève du pur arbitraire. Refuser comme font les autorités, de prendre leur responsabilité est tout simplement inadmissible. Les parents et amis ont déjà élevé une protestation contre cet état de fait. Il faut que dans les jours à venir d'autres protestations s'élèvent dans le

#### Extraits d'une lettre du Comité de Vigilance des travailleurs du Centre Hospitalier de Pointe-à- Pitre-Abymes

Nous ne croyons pas être les seuls à le penser. C'est une grande partie de l'opinion publique qui est choquée de voir la mansuétude dont bénéficient des dignes représentants de la bourgeoisie locale, auteurs de fraude et de détournement de fonds de dizaines de millions de centimes, impliqués dans une affaire de détournement de milliards de centimes (affaire SODEG).

A l'inverse, les mêmes magistrats font preuve d'un acharnement sans borne contre des travailleurs et notamment contre deux de nos camarades.

Les gendarmes prétendent avoir trouvé chez un de ces camarades certains éléments compromettants et de ce fait, le procureur dit qu'il faut le placer en détention afin qu'il «n'exerce pas de pression sur ses complices».

Le juge TCHALIAN estima que ces éléments n'étaient pas suffisamment compromettants pour justifier l'incarcération de notre camarade ; de surcroît, celui-ci présentant toutes les garanties de représentativité (travail fixe, domicile fixe).

Or, le procureur BEC fait appel de la décision du juge et réclame l'incarcération qu'il obtient d'ailleurs (décision de la Cour d'appel du jeudi 4 avril 1985) ...

En fait, il faut lier tout cela au contexte politique. Un certain nombre de magistrats se font une spécialité dans la chasse aux indépendantistes et se croient autorisés à des actes qui provoquent la colère dans la population. L'hôpital de Pointe-à-Pitre est mobilisé, les travailleurs refusent que leur camarade soit arrêté, car ce sont toujours ces mêmes travailleurs qui font les frais de ces décisions arbitraires...

Nous, travailleurs du Centre Hospitalier de Pointe-à-Pitre, nous ne sommes pas des juristes, nous ne sommes pas des spécialistes du droit, mais nous savons distinguer quand notre dignité est bafouée.

Et aujourd'hui, nous croyons qu'il y a dans le comportement d'un certain nombre de magistrats en Guadeloupe des aspects qui portent atteinte à notre dignité.

LE 12.4.85

#### LES GREVES

#### ET L'ATTITUDE PATRONALE

de conflits dans les entreprises suivantes: De Survilliers, Fabre S.A., Brink's Antilles et Caribosse. La particularité de ces grèves est qu'elles achoppent sur un point : le refus des patrons de discuter en présence d'un représentant de la CSTM extérieur à l'entreprise

Les patrons de ces entreprises ont comme argument qu'il n'y a pas de texte qui prévoit la participation d'une personne extérieure à l'entreprise dans le cadre des négociations en cours.

Mais le texte ne dit pas non plus que la négociation doit se faire uniquement entre le patron de l'entreprise et les salariés de l'entreprise.

De fait les usages consacrés sont bien à l'inverse de ce que prétendent imposer les patrons : il est habituel que les représentants syndicaux au plus haut niveau participent à des séances de 

En réalité, cette attitude patronale apparaîte comme une volonté de serrer la vis à un syndicat qui est perçu comme combatif par bon nombre de tra-

Et ce n'est pas seulement la CSTM qui est visée. Deux autres petites entre-

Actuellement se déroulent une série prises, la SICFOMA et la SOFECA regroupées auparavant dans le syndicat CGTM de la Métallurgie ont subi la même attitude la part des patrons qui ont refusé de discuter avec le syndicat de la Métallurgie et ont imposé l'application de la convention collective du Bâtiment. L'attitude de l'Inspection du Travail est dans ces cas extrêmement complaisante à l'égard des patrons qui ont les mains libres pour perpétrer leurs mauvais coups légaux.

Il s'agit d'une attitude patronale visant donc à «punir» des syndicats dont on pense qu'ils peuvent être gênants ; c'est-à-dire qu'ils collaborent moins facilement.

Une telle attitude, provocatrice et obstinée ne manquera pas de produire des fruits, mais bien autres que ceux qu'espèrent les patrons et leur directeur de conscience monsieur Beaudoin Lafosse-Marin.

De plus en plus de travailleurs font l'apprentissage de la lutte dans ces conditions. Ils font surtout l'expérience que le syndicalisme par lui-même a des limites qu'il ne peut franchir. Et lorsque toutes les conclusions seront tirées, gare au retour de bâton!

#### Guadeloupe —

#### GREVE DES ENSEIGNANTS contre les mauvaises conditions de rentrée scolaire

Lundi 22 avril, les enseignants des lycées et collèges ont observé une journée de grève, à l'appel des syndicats SNES, SNI PEGC, SNEP et SNEEPS.

Il s'agissait pour eux de protester contre les conditions «catastrophiques» dans lesquelles va se faire la prochaine rentrée 1985-86.

Il manque plusieurs dizaines de postes dans les lycées. L'inspection académique elle-même estime qu'il faudrait au moins 51 postes pour que la rentrée dans les lycées s'effectue à peu près normalement. Le ministère n'a accordé aucun poste. Il manque également des dizaines de postes pour que l'éducation physique et sportive soit dispensée à tous les élèves de collèges. Là aussi aucun poste n'est créé.

Les sciences naturelles, discipline obligatoire dans les classes de seconde ne sont enseignées qu'au lycée de Basse-Terre. Les élèves de seconde de Baimbridge, du lycée de Morne-à-l'eau en sont privés. Les structures (salles d'expérimentation, matériel) n'existent pas pour la dispense de l'enseignement des sciences naturelles.

Dans le secteur primaire et préélémentaire, les remplacements de maitres absents ne sont pas assurés. De plus il est question de fermer des classes, parce que les effectifs diminuent dans certaines régions ou communes.

C'est donc à tout cela que les enseignants tant du primaire que du secondaire entendent s'opposer et c'est pour le faire savoir qu'ils ont été assez nombreux à faire la grève lundi dernier. Par cette action de grève ils entendaient également faire savoir aux autorités (Recteur et ministre) qu'ils n'accepteront pas une dégradation de leurs conditions de travail. Car le résultat le plus immédiat du refus des autorités de créer les postes d'enseignement qu'il faut, sera à coup sûr un gonflement des effectifs surtout dans les classes de seconde de lycée. L'on en reviendra aux classes de 35-40 élèves en seconde. Mais l'autre face de la médaille ce sera un pourcentage moindre d'élèves admis en seconde, car il n'y aura pas de place pour tous.

C'est dire que les enseignants ont eu raison de faire grève et d'alerter l'opinion sur la gravité de la situation.

#### Guadeloupe Capesterre Belle Eau: LES OCCUPANTS DE POIRIER REMPORTENT LA PREMIERE MANCHE .

On se souvient qu'au mois de mars dernier plus d'une cinquantaine de travailleurs de la région de Carangaise-Poirier à Capesterre-B-E avaient occupé une portion de terre située à Poirier. Cette terre était jusqu'alors considérée comme propriété de la famille Longueteau, propriétaire de la distillerie du même nom et qui y plantait de la can-

Bien évidemment la famille Longueteau a porté l'affaire devant les tribunaux. Et le verdict est tombé. Les Longueteau n'ont pas d'acte de propriété et les occupants ont eu gain de cause. Les terres auraient appartenu à une très

Cependant les occupants auront à payer pour les cannes plantées sur les terres au moment de l'occupation, cannes qui appartiennent aux Longueteau.

Ceci dit, certains bruits circulent se-Ion lesquels un des frères Longueteau résidant actuellement en France, a menacé de détruire à l'aide d'un bull-dozer toute construction qui sera érigée sur cette portion de terre, les occupants désirant presque tous surtout construire sur leur parcelle.

La vigilance est donc de mise du côté des occupants, même s'ils ont rem-

porté la première marche.

#### Basse-Terre:

#### LES FORCES DE POLICE CONTRE LES GREVISTES DE LA DDA

Les travailleurs de la DDA ont décidé de continer la grève commencée le 17 avril dernier. Rappelons que ces travailleurs avaient décidé deux jours de grève pour dénoncer les conditions honteuses imposées à une partie du personnel non titularisé. Ces deux jours de grève ont donné lieu à un déploiement des forces de police, police nationale et CRS face au piquet de grève, déploiement qui a beaucoup choqué la population de Basse-Terre. De quoi l'administration se sentait-elle menacée pour ainsi installer des forces de répression face à des travailleurs, n'ayant pour seule arme que leur détermination à défendre leurs camarades de travail ? L'intervention de ces forces contre les travailleurs avait même été annoncée si le mouvement ne cessait pas. Il semble que cette menace a joué dans le sens de durcir le mouvement commencé par les travailleurs de la DDA. Dans l'intervention des forces de police les grévistes n'ont pas manqué de reconnaître l'arrogance et même le racisme de leurs chefs. C'est un peu ce qu'ils expriment dans la motion diffusée par les syndicats SNASEMA (Syndicat national des agents des services extérieurs du Ministère de l'Agriculture) et le SNAGREF (syndicat national des agents du Genie Rural) que nous publions.

Les adhérents du SNAGREF et du SNA-SEMA de la Direction Départementale de l'Agriculture de la Guadeloupe, réunis en assemblée générale, à l'issue de la grève de 48 heures des 17 et 18 avril 1985 :

- s'élèvent contre l'utilisation de la part des responsables de l'Administration des Forces de l'Ordre (Police Nationale-C.R.S.) afin de porter atteinte à leur juste lutte : celle des ex-agents Fonds de Développement local. CONSIDERANT que ce problème a incité depuis plusieurs années de notre part de nombreuses démarches

CONSIDERANT le manque de considération de la part des responsables de l'Administration vis-à-vis de ces pères et mères de famil-

CONSIDERANT l'abus de pouvoir manifeste exercé par certains responsables sur ces agents en les astreignant à temps plein à des tâches administratives (secrérariat, reprographie), tandis que leurs homologues dans les autres services de l'Etat, exercent des tâches de service (jardinage, entretien) à mi-temps et perçoivent le même salaire.

CONSIDERANT que certains Agents sont restés plus de 5 (cinq) ans sans bénéficier de congés anuels sous prétexte qu'ils ne relevaient d'aucun statut.

CONSIDERANT que ces agents devaient, selon les informations prises au niveau du Ministère, bénéficier des mesures de TITULA-RISATION pendant le courant de l'année

DEMANDENT que soit mis fin une fois pour toutes à la considération d'scriminatoire visà-vis de l'ensemble des agents de la Direction Départementale de l'Agriculture de la Guadeloupe.

DEMANDENT que leurs collègues Ex-Fond de Chômage puissent être rémunérés en fonction des tâches qu'ils exercent.

DEMANDEN'I qu'un consensus soit défini afin que règne un climat social serein à la Direction Départementale de l'Agriculture de la Guadeloupe.

Le Délégué Départemental du SNASEMA: J. LARONDE

Le Délégué Départemental du SNAGREF, N. DISTIN

#### Basse-Terre:

# LES EMPLOYES **DE STATIONS** SERVICE **EN COLERE**

Le licenciement d'un employé de chez Payen sur la route de St-Claude a été la goutte d'eau qui a fait déborder le vase : les employés de neuf stations service de la région de Basse-Terre se sont mis en grève le lundi 22 avril 1985. Ils ont installé des barrages faits de poutres de bois, de barres de fer, de caisses et de voitures à l'entrée des stations et ont prévenu qu'il s'agit d'une grève d'avertissement.

Ces travailleurs avaient établi une liste de revendications et l'avaient présentée à leurs patrons à qui ils avaient fixé un délai de dix huit jours. Malgré la longueur du délai, les patrons des stations service n'ont pas daigné répondre à leur syndicat, la CGTG. Pourtant les travailleurs ont de bonnes raisons d'être en colère.

En particulier ils sont sous-payés. Les salaires ne dépassent pas le SMIC. Souvent ils sont inférieurs au SMIC, cela même avec des années d'ancienneté. En outre, pour conserver leur emploi, ils sont amenés à travailler pour rien les dimanches et jours fériés.

Les travailleurs, peu nombreux dans chaque station ont eu raison de se regrouper pour lutter contre leurs patrons. Ils savent qu'ils devront encore se battre s'ils veulent voir aboutir leurs revendications: - réintégration immédiate de leur camarade licencié; - amélioration des conditions de travail ; - rémunération des dimanches et jours fériés; attribution de primes de risque, prime de transport, d'ancienneté et de

#### Martinique

### Rivière Salée: **LETTRE** D'UN LECTEUR

Nous avons reçu d'un lecteur, petit agriculteur de Rivière-Salée adhérent de la SICA, une lettre dont nous publions les extraits suivants :

«Beaucoup de promesses ont été faites aux adhérents de Terrier. La SICA nous a promis de l'eau pour irriquer la banane. Elle nous a promis de réparer la route pour transporter la banane que nous avons eu beaucoup de mal à planter et à entretenir. Jusqu'ici, rien n'a été fait de ce côté-là.

Mais les dirigeants de la SICA ne nous avaient pas promis de rénover leur hangar qu'ils appellent «hangar collectif», chose qu'ils ont faite sur notre dos. Et ils nous obligento à les rembourser à chaque livraison de banane. Ils nous obligent à prendre de l'engrais et du produit pour traiter la banane. Mais le plus important, c'est l'eau et ils le savent. Ces messieurs de la SICA forment une mafia bien organisée : ils nous menacent de prendre nos terres si nous ne sommes pas contents. Car ils savent que nous ne pourrons pas payer nos, dettes avec le reste de ce qu'ils nous donnent sur le peu de bananes que nous leur livrons dans le soi-disant hangar collectif. Il n'y a pas de contrôles ni de responsables pour réceptionner le nombre de régimes de bananes que nous déposons dans ce hangar. .

Si un adhérent de la SICA n'est pas content, tant pis : il a signé un contrat

de livraisons pour 6 ans. D'autant plus, la direction de la

SICA dispose de toutes sortes d'experts pour expertiser le terrain et le travail qu'il a fait. On lui remet son chèque et la SICA garde le terrain. . .

Nous adhérents ne pouvons plus atiquer dans de pareilles conditions y

# **COMBAT OUVRIER**

Samedi 4 mai à partir de 19 h

Biguine avec BERTILI et son groupe. SKETCHES avec JOSE EGOUY. KAFÉ et KA LÉVÉ. MITEL et le groupe POL DOUKA. **GRO KA** ZOUK avec les derniers tubes.

SALLE DE LA RED STAR

La Jaille

**Baie Mahault** 

Demandez vos cartes aux vendeurs du Journal.

#### Martinique Ste MARIE: QUAND LA DROITE PROFITE DE L'ATTITUDE ANTI-POPULAIRE DE LA «GAUCHE»

Depuis les élections cantonales, marquées par la défaite de la gauche dans les deux cantons de Sainte-Marie. l'ambiance demeure chaude dans la commune.

Le nouveau rebondissement a été causé par le licenciement d'employés communaux dont le crime est d'avoir fait campagne pour les candidats de droite aux dernières élections. Aussi y-a-t'il eu grève, peu suivie semble-t-il car le syndicat ayant déclenché la grève, la CFTC, est minoritaire.

Des actes de vandalisme, exercés par la droite ont été commis, à telle enseigne que la municipalité de gauche en est réduite à faire appel aux gendarmes mobiles pour faire régner un semblant d'ordre dans la commune ! Depuis, grève de la faim, journée Sainte-Marie ville morte se sont succédées, tout cela à l'initiative de la droite et du syndicat CFTC.

Bien sûr on peut relever que de véritables actes de banditisme (bris de vitres, coups de pierre et même coups de feu tirés) ont été perpétrés avec au moins le soutien tacite des hommes de droite. Il semble que le maître d'œuvre de l'affaire soit le shériff du Marigot, le maire Michel Renard, aux penchants bien connus pour les actes de violence. Les pêcheurs en eau trouble ne manquent donc pas.

Mais si la droite exploite à fond ce conflit, il faut bien voir que c'est la municipalité de gauche qui crée les conditions pour que tout d'abord la droite parade et tienne le haut du pavé dans la commune tout en se payant le luxe d'apparaître comme des défenseurs des travailleurs, et comme des représentants de la démocrație mise à mal par le sieur Lordinot et la majorité du conseil Municipal.

Et pour faire un cadeau pareil à la droite, il faut soit que la Municipalité de Sainte-Marie soit naïve ou plutôt qu'elle soit dans le fond bien antipopulaire.

Car comment expliquer que le Maire ne puisse pas trouver les quelques dizaines ou la centaine de partisans qui puisse mettre à la raison monsieur Renard et ses acolytes ? Comment se faitil que la seule protection du maire «indépendantiste» réside dans la force armée du pouvoir colonial?

C'est que par son attitude répressive, il s'est coupé de la population et des pauvres de la commune. Les partisans du maire déclarent simplement que pour rétablir le budget, on a supprimé les faveurs concédées par la commune. Peut être! Mais pourquoi diable ces hommes de gauche ont toujours besoin de faire des restrictions budgétaires en supprimant quelques maigres miettes destinées aux pauvres ? Pourquoi ne cherchent-ils pas à faire rentrer de l'argent en faisant payer les riches? Les faveurs en question consistaient sous la droite en quelques sacs de ciment et quelques feuilles de tole. Mais c'est justement ces faveurs qui permettaient à bien des pauvres de ne pas souffrir trop!

Alors, pour les docteurs et autres pharmaciens de l'équipe Lordinot, c'est de la mendicité. Mais pour le chômeur, l'ouvrier agricole, la «bonne» à 500 francs ou 800 francs par mois, c'est une nécessité.

Quoi d'étonnant si une bonne partie de ceux-là, qui ne demandaient qu'à soutenir la municipalité aient été gagnés par la droite, qui a beau jeu de faire campagne sur la méchanceté du

Où ce conflit peut-il conduire ? Sans doute pas très loin. Mais en attendant, la droite marque des points et cela dans la perspective des élections futures qui auront lieu dans un an.

LA CARAIBE:

ou une famille restés là-bas. Les quartiers pauvres de Pointe-à-Pitre en sont témoins. Tandis que bon nombre de jeunes Guadeloupéennes ou Martiniquaises, elles, se retrouvent sur les trottoirs de Pigalle, Barbès ou Clichy à Paris. Et que dire encore de cette prostitution plus sournoise que certains patrons et chefs d'administration imposent à bien des femmes en échange d'un travail ou d'un peu d'argent { en ville comme dans les plantations?

TRAFIC DE FEMMES DANS

Dans la plupart des îles, la prostitution est soit légale, comme à St-Martin soit tout à fait tolérée. Ceci parce que ce commerce qui consiste à vendre le corps des femmes enrichit un certain nombre de bourgeois locaux, propriétaires d'hôtels ou de «maisons de tolérance», elle est une attraction pour les touristes riches, tout comme le jeu ou

même la drogue.

Le haut lieu du jeu, de la prostitution et de la corruption, était, avant la prise du pouvoir par Castro, la Havane, à Cuba. Mais depuis lors, ses centres se sont disséminés un peu partout dans les îles de la Caraibe, de la Barbade à St-Thomas. Ici même en Guadeloupe, la prostitution n'est pas circonscrite au quartier du «carénage», elle se pratique courament dans les hôtels de luxe. Cela attire les touristes porteurs de dollars, et cela enrichit un certain nombre de bourgeois.

Si la mort des 28 prostituées n'est pas encore prouvée, le trafic, lui, existe bien. De nombreuses prostituées, dans la Caraïbe, sont d'origine dominicaine. Le plus souvent, elles ont émigré illégalement. Il existe donc bien des filières par lesquelles les prostituées parviennent jusqu'aux centres touristiques, il existe une traite des femmes dans la Caraïbe. Alors, pourquoi pas dans des containers ? Cela n'aurait rien de surprenant.

Si ces femmes sont contraintes de quitter leur pays d'origine pour se livrer à la prostitution, c'est aussi parce que dans leur pays, la misère règne.

St-Domingue, Etat voisin d'Haïti, est connu pour l'exploitation, par les grands propriétaires terriens, de «braséros» haitiens. Ces travailleurs sont ainsi nommés parce qu'ils ne possèdent en tout pour tout que leurs bras pour travailler. Ils sont vendus par le gouvernement Haitiens et partent par camions entiers vers St-Domingue, où ils travail-

#### COMMUNIQUE

Groupe Parents et Amis des Emprisonnés Politiques

Dans le cadre de ses activités d'information et de sensibilisation de l'opinion guadeloupéenne sur la situation des emprisonnés politiques, le Groupe Parents et Amis des Emprisonnés Politiques vous fait part du déroulement de son Gala de soutien aux emprisonnés qui aura lieu le samedi 27 avril 1985 à 20 heures dans l'amphithéâtre de l'Université de Fouillole : U.E.R. des Sciences Juridiques et Economiques de Guadeloupe.

#### SUITE

tion, qu'elles acceptent de travailler plus durement pour des salaires

moins importants. Mais les travailleurs de Guade-

loupe et de Martinique n'entendent pas se plier aux quatre volontés de ces patrons : ceux de Survilliers, de Fabre S.A., de Brink's Antilles et Caribosse en Martinique entrés en conflit très récemment, ainsi que ceux de SOFECA en lutte depuis plusieurs mois qui pour lutter contre des licenciements, qui pour exiger des augmentations de salaires. En Guadeloupe, ceux de Norélec qui ont, après plusieurs mois, obtenu que le patron revienne sur sa décision de licencier des travailleurs. Et surtout le mouvement des employés du commerce contre le licenciement

#### DE L'EDITORIAL

d'une cinquantaine de leurs camarades. C'est tous les jours que dans une entreprise ou une autre, les travailleurs montrent qu'ils ne veulent pas se laisser faire.

On le voit, la politique des patrons ne passe pas comme une lettre à la poste. Et le 1er mai doit être l'occasion pour les travailleurs en tout cas pour ceux d'entre eux qui ont conscience des visées gouvernementales et patronales, de faire comprendre à leurs camarades, que pour obtenir que leur niveau de vie ne soit pas baissé, que leurs conditions de travail ne soient

pas aggravées, il faudra que les travailleurs livrent des combass sans merci contre les exploiteurs de Guadeloupe et de Martinique. Pour cela ils devront prendre eux mêmes la direction des luttes. Pour que ces luttes prennent de l'ampleur et se généralisent, il y a moyen de faire pression sur les directions syndicales en étant en grand nombre et très décidés à participer aux manifestations du 1er mai appelées par les syndicats. Et cela sans se faire d'illusions sur les directions de ces syndicats. Permettre une apparition massive de travailleurs dans la rue sera une occasion pour nous travailleurs de prendre conscience de notre force pour nous engager dans des combats plus déterminants contre les patrons.

Suite de la p. 1

salaires dérisoires.

Mais si l'Etat de St-Domingue est réputé être plus riche que son voisin Haïti, cette richesse reste entre les mains des privilégiés, de la bourgeoisie locale. La population, elle, est pauvre. Et c'est à cause de cette pauvreté, de l'impossibilité de trouver dans leur pays un travail qui leur permette de vivre, que les femmes dominicaines émigrent. Probablement pas dans l'intention de devenir des prostituées, comme le montre l'exemple de l'une des 28 femmes présumées mortes : on lui avait promis un emploi, et la possibilité d'émigrer vers les Etats Unis. Mais une fois entrées dans la filière du trafic, c'est la prostitution qui les attend.

La responsabilité et les gains réalisés par le gouvernement Haïtien sur le trafic des braseros, est certain. Mais quels sont ceux de la bourgeoisie Dominicaine dans le trafic des prostituées ?

Et comme ces gens là sont bien protégés, que ce soit à St-Domingue, à St-Thomas, à St-Martin, ou ailleurs, il qu'il arrive que la police elle-même et les autorités en tout genre, trempent dans les mêmes affaires louches, il y a peu de chances que le jour soit entièrement fait sur cette affaire. Déjà, le silence des autorités concernées et de la police est révélateur. Les affaires de la bourgeoisie, surtout quand elles sont crapuleuses ou criminelles, sont souvent soigneusement étouffées

#### **ABONNEMENT**

6 mois 12 mois 50 F 100 F Guadeloupe Martinique 50 F 100 F 70 F France 140 F Je désire m'abonner au journal Combat Ouvrier pour une période de . . . . . mois. Nom:.... ci-joint la somme de . . . . . . . . F règlement par chèque adressé à Gérard Beaujour : B.P. 214 Pointe-

#### **CORRESPONDANTS! ATTENTION**

à-Pitre Cédex.

Désormais pour toute correspondance sur Pointe-à-Pitre, libellez ainsi les plis que vous nous desti-

> **COMBAT OUVRIER** S/C/ Gérard BEAUJOUR B.P 214 97156 Pointe-à-Pitre Cedex.

#### COMBAT OUVRIER

Responsable de publication G. BEAUJOUR Adresser toute correspondance EN GUADELOUPE a Gerard BEAUJOUR

97110 POINTE-A-PITRE **EN MARTINIQUE** B.P. 386 97204 FORT-DE-FRANCE EN FRANCE écrire à COMBAT OUVRIER Mr DUFEAL B.P. 42 92114 CLICHY CEDEX **IMPRESSION** Imp. ERAVILLE & FILS S.A R.L. Commission paritaire No 51728